vivre@sarzeau

n°72

revue municipale d'information | janvier - février - mars 2011

Actualité

La nouvelle structuration des services de la commune

p. 10

Retour sur...

Un triathlon en Allemagne pour un pompier de Sarzeau

p. 16

Bloc-notes

La semaine du Golfe : appel aux bénévoles

p. 21

FAQ Urbanisme

(Foire Aux Questions) p.12 à 15

© Yann Kvaternik

Sarzeau

contacts pratiques

MAIRIE DE SARZEAU
Place Richemont - BP 14
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 85 15
Fax : 02 97 41 84 28
Mél. : mairie@sarzeau.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h

MAIRIE ANNEXE DE PENVINS
Rue Ker An Poul - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 67 33 41
Mél. : mairie.penvins@sarzeau.fr
Du 1er avril au 30 septembre :
Mardi et vendredi : 9h-12h
Du 1er octobre au 31 mars :
Vendredi : 9h-12h

MAIRIE ANNEXE DE BRILLAC
Rue St Maur - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 26 86 71
Mél. : mairie.brillac.sarzeau@orange.fr
Mardi et jeudi : 13h15-17h

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ANNEXES

• SERVICES TECHNIQUES
Rue Adrien Régent - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 36 02
Mél. : servicestechniques@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h

• SERVICE JEUNESSE ET SPORTS
Parc des sports - Rue du Beg Lann
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 05 05
Mél. : sportjeunesse@sarzeau.fr
Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h15
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

• ESPACE JEUNES
Rue Adrien Régent - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 23 83
Mél. : espace.jeunes.sarzeau@orange.fr

	Accueil pré-ados (11-13 ans)	Accueil ados (14-17ans)
Hors vacances scolaires		
Mardi et jeudi	16h-17h30	17h30-19h30
Mercredi	13h30-17h30	17h30-19h30
Vendredi	16h-17h30	17h30-21h
Samedi	13h30-17h30	17h30-20h
Vacances scolaires		
Lundi au samedi	14h-17h	17h-20h

• SERVICE URBANISME / ENVIRONNEMENT PATRIMOINE
Place de Francheville
56370 SARZEAU
Tél. urb. : 02 97 48 29 60
Mél. urb. : urbanisme@sarzeau.fr
Tél env. : 02 97 48 29 67
Mél env. : environnement@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h
(sauf le vendredi jusqu'à 16h)

• CENTRE NAUTIQUE DE SARZEAU (CNS)
Pointe de Penvins - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 67 38 47
Mél. : cnsarzeau@orange.fr
Du lundi au samedi selon les périodes : merci de contacter le CNS

• PORT DE ST JACQUES
Rue Hent Ty Guard - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 72 56
Mél. : portstjacques@orange.fr
Hors saison estivale :
Du lundi au samedi :
8h-12h et 13h30-17h30
sauf vendredi jusque 16h30
En juillet et août :
7 jours/7 : 9h-12h et 15h-19h
sauf vendredi jusqu'à 16h30
Pour les grutages prendre rendez-vous au 02 97 41 72 56
(laisser un message sur le répondeur)

• PORT DU LOGEO
Tél. : 02 97 26 82 54
Mél. : portdulogeo@orange.fr
Du lundi au samedi :
8h30-12h et 14h-17h30
sauf vendredi jusqu'à 16h30

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
7 rue du Beg Lan - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 31 57
Mél. : ccas.sarzeau@wanadoo.fr

• SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)
Tél. : 02 97 41 38 18
Mél. : ccas.sarzeau@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi : 9h-12h

• ESPACE PETITE ENFANCE
42 rue de Brénudel - 56370 SARZEAU
« Multi accueil » : 02 97 48 09 30
multi-accueil.sarzeau@wanadoo.fr
« Lieu d'Accueil Enfants-Parents » :
02 97 48 21 11
coordination.petite.enfance.sarzeau@wanadoo.fr
« Relais Assistantes Maternelles » (RAM) :
02 97 48 09 29
ram.sarzeau@wanadoo.fr

• MAPA
(Maison d'accueil pour personnes âgées)
11 rue du Beg Lann - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 05 27
Mél. : mapa.sarzeau@orange.fr
Du lundi au vendredi : 9h-12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS
ZA Kerollaire Nord - BP 70 - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 31 28 / Fax : 02 97 41 90 55
Mél. : accueil@ccprhuys.fr

• ENVIRONNEMENT/DÉCHETS
Mél. : environnement@ccprhuys.fr

• RELAIS GÉRONTOLOGIQUE
mél. : relais.gerontologique@ccprhuys.fr

• ESPACE CULTUREL
Espace culturel l'Hermine
Rue du père Coudrin
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 40
Mél. : lhermine@sarzeau.fr
Hors vacances scolaires

Mardi	10h-12h30	14h-20h
Mercredi	9h-20h	
Jeudi	10h-12h30	16h-20h
Vendredi	10h-12h30	14h-20h
Samedi	10h-12h30	14h-17h

Vacances scolaires (sauf l'été)

Mardi	10h-12h30
Mercredi	10h-12h30
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	10h-12h30

• MÉDIATHÈQUE DE SARZEAU
Rue du père Coudrin (espace culturel)
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 42 / Fax : 02 97 48 29 41
Mél. : mediatheque.sarzeau@ccprhuys.fr
Hors saison estivale :

Mardi	16h-18h30
Mercredi	10h-18h
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	16h-18h30
Samedi	10h-12h30 et 14h-17h

En juillet et août :

Mardi	10h-12h30 et 16h-18h30
Mercredi	10h-12h30 et 14h-18h
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	16h-18h30
Samedi	10h-12h30

• CONSERVATOIRE ET ATELIERS ARTISTIQUES
Rue du père Coudrin (espace culturel)
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 47
Mél. : ecole.artistique@ccprhuys.fr

ESPACE EMPLOI DE RHUYS
ZA Kerollaire Nord - 56370 SARZEAU
Fax : 02 97 41 90 55
- « PAE-AIRE » : 02 97 41 73 44
  pae-aire.sarzeau@orange.fr
- « Al-Rhuys Emploi » : 02 97 48 01 68
  rhuys.emploi@orange.fr
- « ASP - Rhuys Muzillac » : 02 97 48 27 62
  proximrhuysmuzillac@orange.fr
  www.proximrhuysmuzillac.fr

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h30

OFFICE DE TOURISME
Rue du père Coudrin - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 82 37
Mél. : info@tourisme-sarzeau.fr
Hors saison estivale :
Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h
En juillet et août :
Du lundi au samedi : 9h-12h30 et 14h-18h30
Dimanche : 10h-12h

MAISON DU TOURISME
BP 46 - St Colombier - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 26 45 26
Mél. : rhuys@rhuys.com
Hors saison estivale :
Du lundi au samedi : 9h30-12h et 14h-18h
Le dimanche et jours fériés :
10h-12h30
En juillet et août :
7 jours/7 : 9h30-12h30 et 14h-18h

TRÉSOR PUBLIC
Rue Paul Helleu - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 81 12
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h45-16h

LA POSTE
Rue de la Poste - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 82 87
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h-12h et 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h et 14h30-17h
Samedi : 9h-12h

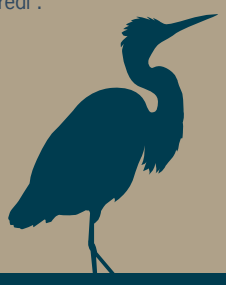

sommaire

actualités P. 4 à 11

P. 5
Aménagement du rond-point de Saint-Colombier

P. 7
Sarzeau : station classée de tourisme ?

P. 9
L'hermine, un équipement communautaire

dossier P. 12 à 15

Foire aux questions « urbanisme »

retour sur... P. 16 à 19

P. 17
L'Espace petite enfance s'agrandit

P. 19
Remise des livrets « Vivre ensemble »

tribune d'expression P. 20

bloc-notes P. 21 à 23

P. 21
Jeune travailleur saisonnier, direction Québec

P. 23
Carnet d'état-civil

édito

Collectivités territoriales, la réforme votée !

La quasi-totalité des élus de la République convenait de la nécessité d'une réforme des collectivités territoriales. Celle-ci vient d'être votée en dernière lecture à l'assemblée nationale le 17 novembre dernier.

Elle va conduire à une profonde modification du fonctionnement des collectivités territoriales. Le rôle de la commune comme cellule de base de la vie démocratique de notre pays a été reconnu. Cette loi promeut également le développement de l'intercommunalité en obligeant toutes les communes à adhérer à un établissement de coopération intercommunale et en prévoyant l'aboutissement des schémas départementaux de coopération intercommunale pour 2013.

Prenons garde à ne pas aboutir à des structures intercommunales trop lourdes, au sein desquelles les dénominateurs communs seraient si faibles que les administrés ne s'y retrouveraient pas. Ce bloc local « commune - intercommunalité » sera renforcé par la loi avec des élus communs dès les élections de 2014.

Il est également consacré un échelon « Département - Région » dans lequel les élus seront les mêmes avec la création des conseillers territoriaux qui siégeront à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional. Ils seront les garants de la représentation des territoires dans ces instances.

Mais au-delà de cette réforme nécessaire, se pose la question des moyens et de l'aboutissement de la réforme de la fiscalité locale. Nos collectivités doivent pouvoir conserver des moyens d'action pour remplir les missions qui leur sont dévolues par la loi au service de la population. L'enjeu essentiel est à ce niveau. Chaque français qui naît supportera une dette cumulée par ses aînés (Etat, Région, Département, Intercommunalité, Commune) d'environ 18 000 € !

Assumons enfin nos responsabilités sur la dette ! C'est un enjeu majeur du développement de demain. La municipalité que vous avez choisie en 2008 s'efforce d'en assurer la maîtrise pour que la charge des emprunts reste supportable pour les sarzeautins.

Souhaitons que 2011 marque le retour de la croissance de l'activité économique et soit pour tous, pleine de succès et de réussite.

Joyeux noël
et bonne année

David LAPPARTIENT,
Maire de Sarzeau

Directeur de publication : David LAPPARTIENT
Coordination et réalisation de la publication : service communication, Mairie de Sarzeau
Crédit photos : Mairie de Sarzeau, Studio Deffontaines
Dépôt légal n°01/2011

Création, conception : Studio Deffontaines, www.studio-deffontaines.com, 02 96 48 41 98
Impression : Publi-Trégor
Tirage : 4 700 exemplaires
Imprimé sur papier 100% PEFC

ENVIRONNEMENT

Des actions de prévention pour économiser l'eau

Après un diagnostic réalisé par un bureau d'étude sur les consommations et les branchements des bâtiments municipaux, des actions ont été préconisées afin de prévenir tout risque de fuite et d'aider la commune à mieux maîtriser ses consommations d'eau.

Du matériel hydro-économe a été récemment mis en place dans de nombreux bâtiments publics. Il s'agit notamment d'aérateurs (ou mousseurs) pour robinets. Ces derniers permettent de réduire le débit d'eau, et donc les quantités utilisées, tout en gardant un confort d'utilisation optimum pour les usagers. Dans le même but, des douchettes économes vont remplacer les douchettes traditionnelles, très gourmandes en eau. Certains robinets publics vont également être temporisés, afin d'éviter le gaspillage de l'eau. Les toilettes et urinoirs extérieurs seront également équipés pour permettre de réduire les volumes utilisés.

Grâce à ces installations, la commune réalisera une économie estimée à plus de 3600 m³ d'eau par an, et participera ainsi à la conservation de cette ressource fragile.

Participez vous aussi à cette action durable et mettez en place ce type de matériel hydro-économe chez vous, c'est facile à installer et peu coûteux !

OBLIGATIONS ET CIVILITÉS

Terrains et arbres : qui est responsable quand ça « déborde » ?

Entretenir son terrain peut être un réel plaisir. Cette activité n'en reste pas moins une obligation légale dans certains cas.

Terrains en friche

Afin de garantir la sécurité et la salubrité publique, les propriétaires d'un terrain, situé sur la commune de Sarzeau, sont tenus de le maintenir en bon état.
A défaut, les terrains en friche peuvent faire l'objet de mises en demeure adressées à leurs propriétaires lorsque ceux-ci portent une atteinte sérieuse à l'environnement et constituent un danger grave et imminent (risque d'incendie, présence de rongeurs ou d'insectes...).
Cette obligation a également pour but de lutter contre la prolifération des plantes invasives. Ces dernières, le plus souvent exotiques, concurrencent les espèces indigènes parfois jusqu'à leur disparition, ce qui perturbe profondément les écosystèmes. Des gestes simples, présentés dans la plaquette jointe à ce bulletin (plaquette «Je lutte contre les plantes invasives»), peuvent permettre de lutter contre ce phénomène.

Arbres envahissants

Nous rappelons également que tout propriétaire se doit d'élaguer les branches des arbres de sa propriété. Si certaines branches dépassent sur la propriété de vos voisins, ces derniers peuvent exiger que vous les coupiez au niveau de la limite séparatrice. Cependant, ils ne peuvent en aucun cas les tailler eux-mêmes sans votre accord.
De même, dans le cas où un arbre situé sur un terrain privé empiète sur le domaine public, le propriétaire doit élaguer son arbre afin que ce dernier n'endommage pas les lignes électriques ou ne gêne pas le passage. La distance à respecter est de cinq mètres d'une ligne haute tension, et de trois mètres d'une ligne basse tension. Il est alors nécessaire de demander l'accord à ERDF avant toute intervention à proximité des lignes électriques.

Pour plus d'information vous pouvez télécharger une documentation sur notre site www.sarzeau.fr (rubrique vivre ensemble > environnement).

ENVIRONNEMENT

Le chantier « Nature et Patrimoine »

Créé en 1991 à l'initiative du Conseil Général du Morbihan et de la Société d'Aménagement du Morbihan (SAM), le chantier « Nature et patrimoine » est géré par le SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe Morbihan) depuis 1995.
Chaque année, l'équipe du chantier d'insertion « les brigades natures », encadrée par Michel Jézequel (SIAGM), consacre plusieurs semaines au patrimoine culturel en restaurant des fontaines, des murs, des puits, des lavoirs... Un travail remarquable et minutieux. Les derniers chantiers réalisés pour la commune sont l'installation d'une passerelle bois et de ganivelles au Roaliguen (pour empêcher le piétinement de la végétation dunaire et faciliter la marche) et la restauration de la fontaine et du lavoir du Duer...

L'installation d'une passerelle bois facilite la marche sur le sentier côtier du Roaliguen

TRAVAUX

Aménagement du rond-point de Saint-Colombier

Depuis le 13 septembre 2010, les travaux d'aménagement du carrefour de Saint-Colombier sont menés tambour battant. Lieu de passage obligé pour se rendre sur la presqu'île, l'endroit devenait dangereux. L'opération, financée par le Conseil Général du Morbihan, d'un coût total de 2 630 000 euros, devrait prendre fin en juillet 2011.

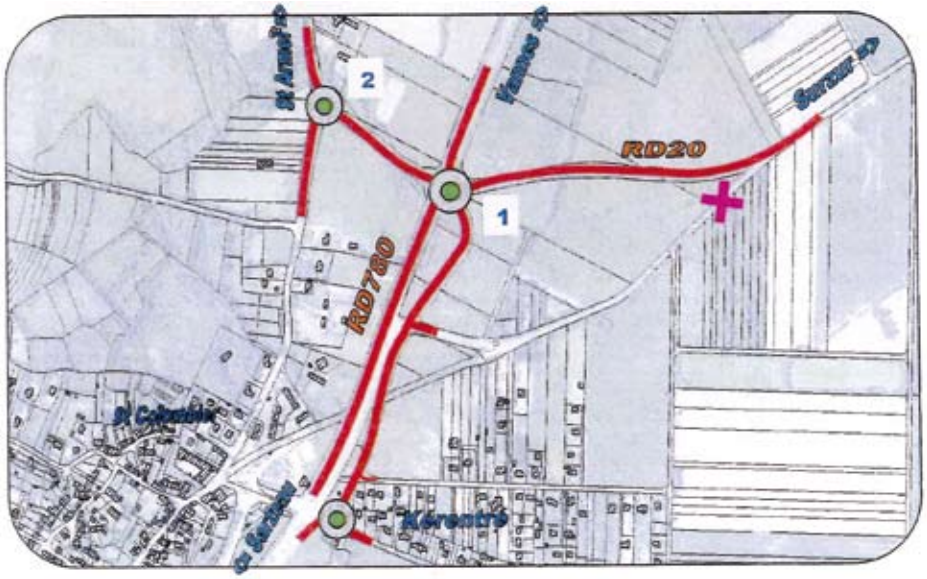

Pas moins de 16 à 17 000 véhicules empruntent quotidiennement cet axe avec des pics de 30 000 en été et certains week-ends. Priorité est donc donnée à la sécurité. Trois giratoires seront créés. Le plus important se situera en amont de la Maison du Tourisme (travaux prévus de février à avril) à la limite exacte des communes de Sarzeau et Saint-Armel, un autre au niveau de Kérentré et un dernier sur la voie communale venant de Saint-Armel (de janvier à mars). Ainsi, les véhicules venant de Surzur n'auront plus à subir l'attente et le mouvement de tourne à gauche dangereux au carrefour de Kérentré.

La mise aux normes des arrêts de bus complétera le volet sécurité de l'opération engagé en 2008 avec la pose de la passerelle destinée aux piétons et cyclistes.

SPORT / VOILE

Des élèves qualifiés ...

Le 13 octobre dernier, le Centre nautique de Sarzeau a accueilli à Penvins une centaine de participants pour le championnat départemental UNSS de planche à voile. Cette manifestation organisée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) se déroule chaque année en Presqu'île de Rhuys.
Deux formes de compétition rassemblaient les équipes des collèges de Sarzeau, Arradon, Carnac et Etel et des lycées Lesage (Vannes) et E. James (Etel).

La formule « compétition » concernait les élèves les plus expérimentés et une formule « promotion » était proposée pour les autres. L'objectif est de permettre à tous les jeunes de naviguer en adaptant les contraintes ; néanmoins *« les collégiens de la presqu'île ont la chance de pouvoir s'entraîner dans des conditions idéales que ce soit au Fogeo ou à Penvins »* indique M. Ledoux, professeur au collège de Rhuys et encadrant de l'épreuve.

Ses élèves ont décroché une troisième place qui leur permet d'être qualifiés pour le championnat d'Académie, en avril à Saint-Philibert.
L'UNSS, les enseignants et le CNS se sont félicités de cette journée qui a remporté un franc succès auprès des adolescents.

CIMETIÈRE

Se recueillir autrement

Suite à une forte demande de la population et depuis septembre 2010, la municipalité s'est dotée d'équipements nouveaux pour les cimetières de Sarzeau. Deux columbariums de six cases chacun, installés dans l'ancien cimetière du bourg, sont désormais disponibles pour accueillir des urnes funéraires. Dans le cimetière paysagé, un jardin du souvenir permet aux familles de disperser des cendres (de façon réglementée avec affichage).

Renseignements complémentaires : service accueil-population-élections au 02 97 41 85 15.
Le règlement du cimetière est disponible sur notre site www.sarzeau.fr

PATRIMOINE

Le Ruault : un quartier né de la mer (2ème partie)

Une vague terrifiante…

Une vague énorme [1], un petit tsunami satisferait plus nos esprits avides de sensations plutôt qu'un lent travail de sape. Pourtant, il suffit de voir la côte Ouest de la presqu'île du Ruault pour comprendre que la « rivière de Kerlin », devenue une baie, continue de s'élargir. Il en va de même de la « rivière de Gulay » qui a séparé un jour Illur-Illuric du Ruaud.

A cette époque le chemin qui allait de Saint-Gildas de Rhuys à Illur (le Hent er Rhuys du cadastre) en passant par Gouezan, le Bohat, Coëtihuel, Kerbiboul, Fournevay, Le Ruaud [2] et Illuric a du être abandonné pour un autre, passant par Gulay, qui évitait le passage de deux rivières dans le Golfe.

Devant cette nouvelle situation il faut se résoudre : Illur ne peut plus être paroisse pour la population continentale et c'est Sarzeau, qui avait peut-être déjà son centre religieux, qui prend le dessus. Illur vivotera jusqu'en 1615 et sera relié à Arz.

C'est aussi sans doute à cette époque que Goh Kerret (Vieux Kerret) au nord de Kerlin est déserté au profil de l'actuel Kerret construit à 13 mètres d'altitude. Personne ne s'établira plus dans ce vieux village à l'embouchure de la rivière de Kerlin. La peur a sans doute été trop forte.

Il n'en n'est pas de même au Vieux Ruault qui, après avoir été sans doute déserté, a été réhabité. Néanmoins le centre religieux de la prairie s'établira à 13 mètres d'altitude à Kerhouët Saint-Martin totalement hors de danger.

Un « Vieux Sarzeau » à la Pointe du Ruault

Comme si l'histoire de ce quartier n'était pas assez embrouillée avec deux entités Illur et Le Ruault qui peuvent prétendre d'avoir couvert à des époques diverses le territoire de Rhuys, il faut ajouter un détail trouvé dans le fameux cadastre Napoléonien. Le terrain mangé par les eaux de l'actuelle Pointe du Ruault se nommait Coz Sarzenn ce qui ressemble fort à Vieux Sarzeau.

Est-ce pour se souvenir qu'autrefois le territoire allait plus au nord ou que l'ancien village de Sarzeau est sous les eaux entre cette pointe et Illuric (le nouveau étant le bourg actuel) ? Dans ce cas il y aurait identité entre Illur et Sarzeau.
En résumé, Illur et Sarzeau, avant le détachement d'Arzon (832) et de Saint-Goustan (Saint-Gildas) au XIème siècle, étaient des termes désignant un même territoire nommé aussi Rhuys. Le chef-lieu de ce pays était situé sur la rivière de Noyalo quelque part entre Illur et Illuric et le village du Ruaud. C'était en même temps un port très abrité. La lente remontée des eaux, accompagnée de mouvements de terrains, a poussé les habitants à transférer ce chef- lieu sur la grée à 30 mètres d'altitude [3] à la jonction du chemin venant du chef-lieu et de la voie romaine. A cet endroit, un village existait peut-être déjà.

Seules des fouilles archéologiques dans le bourg de Sarzeau permettront d'apporter des éléments nouveaux sur ce sujet qui recoupe en fait l'histoire de la formation du Morbihan.

Écrit par Pierre Beunon

(1) En 2008 le Tour du Parc a été déclaré commune sinistrée suite à un raz de marée. La vague est remontée jusqu'au Pont-Neuf. Mais dans l'étier de Caden, la mer est plutôt en recul.

(2) Plus praticable dans toute sa longueur.

(3) Le même transfert a eu lieu de Saint-Jacques à Trévenaste au XVIIIème ou à Penvins au XIXème (même si la chapelle près de la mer a été reconstruite). On rencontre le même cas à Escoublac au XVIIIème.

Voir la 1ère partie de cet article dans le vivre @sarzeau n°71

TOURISME

Sarzeau : station classée de tourisme ?

Suite à la réforme des communes touristiques et stations classées, la commune de Sarzeau a souhaité se lancer dans la course au nouveau classement. Ayant obtenu l'appellation « Commune touristique » par arrêté préfectoral du 3 août 2009, la commune compte bien gravir l'échelon supérieur pour que Sarzeau entre dans le cercle des stations classées de tourisme.

Pour le moment, seules cinq communes littorales ont obtenu le nouveau classement. Quatre d'entre elles se trouvent dans le département du Calvados : Deauville, Cabourg, Houlgate et Villers sur Mer. En Bretagne, seul Perros-Guirec a jusqu'à maintenant reçu le fameux sésame.
Avant 2006, le régime juridique des stations classées faisait référence à une loi datant du 24 septembre 1919. Mais, en quasiment un siècle, le marché touristique a connu de profondes mutations et l'offre doit répondre aux nouvelles exigences de la clientèle.
La loi du 14 avril 2006 et le décret du 2 septembre 2008 ont modifié le régime juridique des stations classées. Deux degrés d'organisation ont été créés : la « commune touristique » et la « station classée de tourisme ». Chaque commune doit dorénavant solliciter sa dénomination en commune touristique pour ensuite faire une demande de classement en station de tourisme. Les classements ne sont plus délivrés ad vitam aeternam mais doivent être renouvelés pour être conservés (validité de cinq ans pour les communes touristiques, douze ans pour les stations classées de tourisme).

Des critères rigoureux

Pour obtenir la dénomination de commune touristique, les critères sont relativement aisés à atteindre puisqu'il suffit de disposer d'un Office de Tourisme classé, organiser des animations dans le domaine culturel, artistique, gastronomique et sportif, et enfin disposer de suffisamment d'hébergements touristiques de natures variées. Il en est tout autre pour le classement en station de tourisme. La commune demanderesse doit monter un dossier en répondant à plus de trente critères, regroupés au sein de dix grandes thématiques : accès et circulation ; circulation dans la commune touristique ; hébergements touristiques ; accueil, information et promotion touristiques ; services de proximité ; activités et équipements dans au moins deux thématiques suivantes : sports, santé et bien-être, culture et patrimoine, gastronomie ; urbanisme, environnement, patrimoine et embellissement du cadre de vie ; hygiène et équipements sanitaires ; structures de soins ; sécurité.

Les spécificités de Sarzeau

Une fois le dossier constitué, la préfecture dispose de six mois pour l'instruire et le transmettre au ministère en charge du tourisme, qui dispose à son tour de six mois pour prononcer sa décision.

Pour Sarzeau, seront particulièrement mis en valeur : sa spécificité géographique entre Océan Atlantique et Golfe du Morbihan, l'accueil des touristes, les aménagements du bourg, les sentiers côtiers, les activités et équipements sportifs, culturels et patrimoniales, l'offre de services, et les multiples actions menées récemment en matière d'environnement.

Un nouveau label pour la maison du tourisme : « Tourisme et handicap »

La Maison du Tourisme s'inscrit dans une démarche d'accessibilité pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle met en place le label Tourisme et Handicap qui permet de donner une information fiable et objective sur l'ensemble de la Presqu'Île de Rhuys de l'accessibilité des sites et équipements touristiques et ce pour les quatre grands types de handicap (auditif, mental, moteur et visuel).

Chemins de randonnée

La commune met en place huit nouveaux circuits de randonnée qui seront inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR > reconnaissance départementale) et agrémentés en sentiers de Petite Randonnée (PR > reconnaissance nationale).
Un balisage « peinture et adhésif » sera effectué dans un premier temps pour faire place à une « signalétique panneau » qui prendra le relais dès le printemps prochain. La longueur totale des circuits en projet est d'environ 70 km.
Les deux associations de randonnée de la commune : « Randonnée Sarzeautine » et « Promeneurs de Rhuys » ont été des partenaires privilégiés de la commune. Elles accompagnent la commune dans la mise en œuvre de ce projet et dans la mise en place du balisage (réalisée cette année).

Qu'est ce que le PDIPR et le PR ?

- **Le PDIPR** (compétence départementale) est un outil de gestion de la promenade et de la randonnée visant à :
  - promouvoir le développement local et touristique des territoires ;
  - préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux ;
  - promouvoir la pratique de la randonnée et de la promenade ;
  - assurer la pérennité et la continuité des itinéraires ;
  - garantir la qualité des circuits inscrits ;
  - s'engager dans le développement durable et l'accessibilité à tous les itinéraires.
- **Agrémentation des sentiers comme PR :** le sentier de Promenade et de Randonnée est une marque déposée de la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) attribuée à des itinéraires répondant à des normes de qualité (intérêt de l'itinéraire, qualité du balisage, pourcentage de goudron limité) et induit un balisage des circuits en jaune.
  Il s'agit d'un label de praticabilité (contrôle qualité tous les trois ans) qui permet une reconnaissance officielle des chemins à l'échelle nationale.

ZOOM SUR... 3 ASSOCIATIONS

Solidarité et environnement pour « les Robins des Bennes »

L'année 2010 a vu la naissance d'une nouvelle association : l'association « Les Robins des Bennes », créée officiellement en juillet dernier, participe à la réduction des déchets en leur redonnant une seconde vie. Elle favorise aussi l'entraide sociale par la redistribution à prix réduit, ou même gratuitement, d'objets et de mobiliers de première nécessité tels literie, petit et gros électroménager, vaisselle, etc. Plus d'une dizaine de familles ont déjà pu bénéficier des actions de l'association.
Si vous avez du temps, si vous êtes qualifié(e) en électricité, mécanique, menuiserie, etc., n'hésitez pas à contacter l'association pour participer à la réparation ou la restauration du matériel.

« Ne jetez rien,
donnez aux Robins des Bennes ! »
02 97 67 41 97
06 25 73 47 94
lesrobinsdesbennes@gmail.com

Du tennis de table à Sarzeau

En sommeil depuis six ans, le TTRhuys (Tennis de Table de Rhuys) a repris ses activités à la salle de Tennis de Table de Sarzeau, rue Adrien Regent depuis le mois de novembre 2010.

Sur des tables neuves, et avec l'enthousiasme de ses animateurs, les entraînements ont repris tous les jeudis soir de 20h à 22h.
Grâce à l'appui et aux encouragements de Georges Guéguen, adjoint au Maire chargé des sports, et du service des sports, l'association a pu reprendre le cours de ses activités.
Le tennis de table s'adresse à tout ceux qui aiment jouer au ping-pong et qui ont envie de progresser. Il se pratique à tous les âges et à tous les niveaux. L'association organise cette saison des entraînements pour préparer l'équipe première qui débutera en championnat la saison prochaine.
Parallèlement, l'association recherche de nouveaux membres pour constituer une équipe jeune et préparer la relève.
Pour vous accueillir tous les jeudis : Jean-Baptiste Dupont, entraîneur et président, Jacques Scuiller, entraîneur et secrétaire de l'association ; Benoit Berton, joueur expérimenté et trésorier de l'association.

Contacts : 02 97 45 14 01
ttrhuys@laposte.net
23 rue Uniec Matilin, 56370 Sarzeau

1er grand tournoi pour le club de scrabble

Le 3 octobre dernier, le club de scrabble de Sarzeau, soutenu par le Comité de Bretagne, a organisé son 1er tournoi.

144 joueurs ont participé à cette compétition du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Vendée) et on notera que l'ensemble des membres du club ont contribué au bon déroulement de cette grande journée de scrabble.
On peut dire qu'en réalité il y a eu jusque 557 joueurs qui ont joué le même tirage en même temps car trois parties en triplex avec une liaison internet ont été organisées sur la journée.
En fin de journée, un grand prix a été joué entre les neuf meilleurs joueurs de la journée. Il a été remporté par Luc Morin de Laval, 2ème Bertrand Rousseau de Vannes.
La coupe du vainqueur a été offerte par la mairie de Sarzeau.
Et enfin, c'est dans la bonne humeur et autour d'un cocktail préparé par les 27 adhérents du club, que cette manifestation s'est terminée.
Grâce au soutien des commerçants de Sarzeau, de la BNP (agence de Sarzeau)
et de la Société Navix,
une tombola a pu être organisée.
Cette grande journée (pluvieuse au demeurant) a permis, à 144 personnes, de pratiquer leur loisir favori : le scrabble bien entendu !

ENVIRONNEMENT

Des gestes simples pour réduire ses déchets verts

Chaque année, un habitant de la Presqu'île produit en moyenne 964 kg de déchets dont 270 kg de déchets verts. Le traitement de nos déchets verts coûte plus de 150 000 €/an (hors transport). Pourtant, des solutions simples, efficaces et à la portée de tous existent pour réduire la quantité de déchets verts.

Choisissez des espèces à croissance lente !

Vous pouvez choisir, pour vos plantations, des espèces qui nécessitent moins de taille que les haies habituelles (exemples : buis, abelia, céanothe, charme ou charmille, houx, troène, fusain d'europe, lilas, hibiscus, camélia,…).
Les graminées les plus ordinaires poussent vite : elles doivent être tondues très souvent. Le choix de certaines variétés de gazons à pousse lente au moment du semis permet de réduire la fréquence des tontes.

Pratiquez la tonte mulching

Il n'est pas toujours nécessaire de ramasser le gazon lors d'une tonte. Il existe une pratique appelée "tonte mulching" qui permet de laisser sur place l'herbe tondue et finement coupée. Celui-ci se décompose alors naturellement sur place, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient l'humidité du sol. Cela permet d'éviter le ramassage fastidieux du gazon et procure un gain de temps appréciable.

Utilisez vos déchets végétaux en paillage

Le paillage consiste à recouvrir la terre avec les déchets du jardin (feuilles mortes, tontes de pelouse, broyat). Avantage : le sol est protégé contre le développement des mauvaises herbes, et nourri par la décomposition des éléments.

Compostez vos déchets de jardin

Le compostage est un cycle qui permet la transformation des déchets de la cuisine et du jardin en humus réutilisable en engrais dans le jardin.

Résultats

Des plantes en meilleure santé, moins d'entretien et de corvée de désherbage, moins de voyages en déchèterie et moins de déchets à traiter !

A noter : La communauté de communes (zone de Kerollaire) vend des composteurs à tarif préférentiel aux habitants de la Presqu'île (13€ le composteur en plastique 300 litres et 22 € le composteur en bois 600 litres).

Contact : Communauté de Communes, 02 97 41 31 28

CULTURE

L'Hermine, un équipement communautaire

En quatrième position sur les onze postes « essentiels » retenus pour le budget des ménages, la consommation des biens et services culturels prend une place de plus en plus forte dans le quotidien des Français. La culture trouve aujourd'hui une place prépondérante tant sa réalité s'est imposée. La Presqu'île de Rhuys n'y échappe pas, en témoigne l'activité foisonnante du centre culturel « l'Hermine ».

Les politiques culturelles sont souvent coûteuses et lourdes à porter pour les collectivités. De plus, souvent séduisantes, elles rayonnent sur des territoires qui dépassent largement les frontières communales. C'est ce qui a amené les élus de la presqu'île à considérer la culture comme une compétence prioritairement communautaire dont l'ambition, comme les coûts, doivent pouvoir se partager.

Un changement de gestionnaire…

Ainsi, après le conservatoire, les enseignements artistiques et la médiathèque, le centre culturel « l'Hermine » a intégré, au 1er janvier 2011, le giron de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys. Un choix volontaire, dicté par le fait que « l'Hermine » est le seul équipement culturel public de cette dimension, sur la presqu'île. Structurant, central, multi-activités et représentatif de toutes les esthétiques, sa fréquentation ne se limite pas aux seuls Sarzeautins.

Complémentairement, les élus ont estimé que l'activité culturelle devait être pensée à une échelle plus large pour trouver des développements, lesquels ont pour ambition d'accroître l'attractivité de la presqu'île, d'inciter à venir y vivre. A cet égard, le passage en gestion communautaire devrait se traduire à terme par une offre de services accrue. Elle bénéficiera autant aux Sarzeautins qu'à l'ensemble des habitants de la presqu'île de Rhuys.

… pour un effort de longue date

Ce transfert de compétences vers la communauté de commune se fait à budget égal. A contrario, les développements seront à l'avenir incités par les cinq communes de la presqu'île sans qu'elles en portent la charge, puisqu'ils seront inscrits au budget de la Communauté de Communes. Cette réorganisation a engagé, au sein de la Communauté de Communes, la structuration d'un service dédié et le recrutement d'un directeur des affaires culturelles en la personne de Vincent ROPERT. Il a pour missions de coordonner et développer l'offre et d'accompagner les associations dans leurs projets.

Ce changement de gestionnaire constituera une réelle plus-value dont chacun pourra se satisfaire. Pour Sarzeau, c'est l'aboutissement logique d'un effort porté de longue date (mars 2001), au bénéfice de tous.

MUNICIPALITÉ

La nouvelle structuration des services de la commune

A la demande de la municipalité, Mme Viviane Feat, Directrice Générale des Services (DGS), a engagé une réflexion en vue d'optimiser l'organisation des services de la commune.
Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de renforcer la structure pour faire face à l'accroissement des missions et à leur complexité croissante.

Le choix de la municipalité s'est porté sur une réorganisation des services en trois pôles distincts :

- **Le pôle Ressources**, chargé du fonctionnement interne de la commune : administration générale, affaires juridiques, communication, ressources humaines, finances, informatique, économie et tourisme ;
- **Le pôle Population**, chargé des relations avec les habitants : vie associative, action sociale, affaires scolaires, sport et jeunesse, Etat Civil, culture ;
- **Le pôle Territoires**, chargé de la valorisation du cadre de vie : Direction des Services Techniques (voiries, bâtiments, espaces verts) et Direction Aménagement (affaires maritimes, urbanisme, environnement, patrimoine).

Cette structuration a engendré des modifications de postes inscrites au budget 2010, soit deux postes supprimés (départs en retraite) pour sept postes créés / à créer.

Plusieurs autres contrats aidés (CAE ou CUI) ont été conclus en 2010 pour faire face à des besoins ponctuels ou saisonniers ; co-financés par l'Etat à hauteur de 80%, voire 95% pour les CAE, ces postes ne seront pas reconduits.

Un grand merci à tous ceux qui ont accompagné le changement pendant quelques mois et bienvenue à tous ceux qui vont collaborer à un service public de qualité pour tous les Sarzeautins.

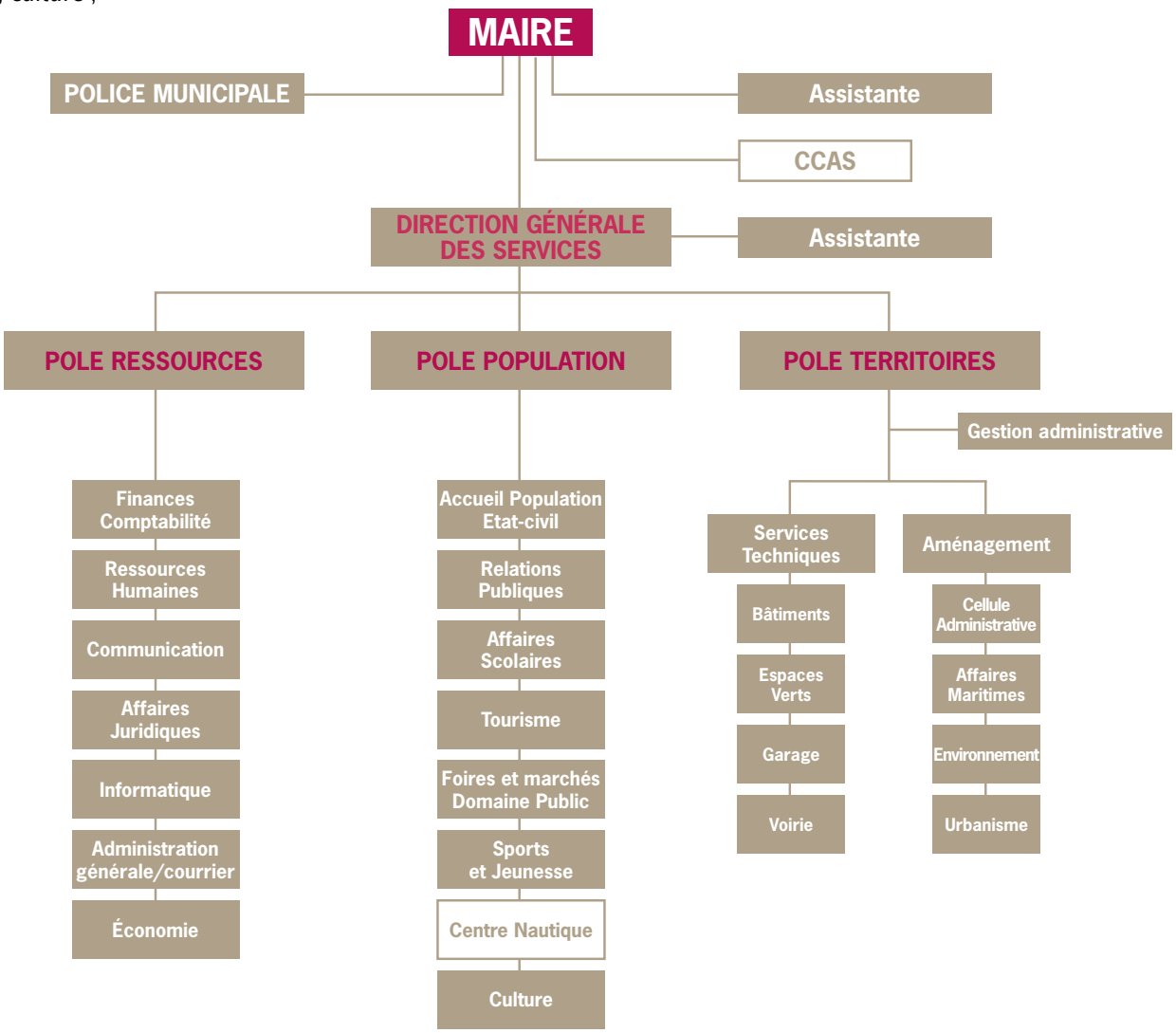

BIENVENUE À...

Charlotte MATHELON

Depuis le 4 octobre 2010 Charlotte Mathelon est directrice du Pôle Population.

Depuis cette date, elle a pris la responsabilité des domaines suivants :
- accueil, état civil, élections, cimetières et mairies annexes,
- affaires scolaires (écoles, dumiste, restauration, garderie),
- animation et relations publiques (associations, évènements, salles municipales),
- culture,
- commerce, artisanat, foires et marchés,
- sport et jeunesse (équipements sportifs, Ecole Municipale des Sports, Ticket sport, Espace jeunes, centre de loisirs, temps périscolaire, Conseil Municipal des Jeunes),
- centre Nautique de Sarzeau (CNS).

Elle coordonne également les relations avec le CCAS et les prestataires et partenaires liés aux domaines de mission : écoles, associations, commerçants…

Jean-François RAVAUX

Depuis le 11 octobre 2010, Jean-François Ravaux est directeur du Pôle Territoires.

Auparavant directeur du service Déchets à la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, il apporte son expérience dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et budgétaires de la collectivité dans le domaine technique.
Il coordonne et anime l'ensemble des services techniques à savoir :
- les bâtiments,
- la voirie et la propreté urbaine,
- les espaces verts,
- l'éclairage public,
- les véhicules.

Il supervise également la direction du service aménagement du territoire, en place depuis le 15 juin 2010, composée de l'urbanisme, de l'environnement et des affaires maritimes.
Ce pôle s'articule autour d'une cinquantaine d'agents auxquels s'ajoutent les nombreux saisonniers. Les compétences de M. Ravaux incluent la conduite des nouveaux projets que la commune de Sarzeau envisage pour une meilleure qualité de vie des citoyens.

Emmanuelle TAMIL

Depuis le 1er décembre 2010 Emmanuelle Tamil est responsable des affaires juridiques.

Titulaire d'un master de droits publics et auparavant secrétaire administrative à la Préfecture du Morbihan au Cabinet du Préfet, elle a fait le choix de reprendre la Fonction publique Territoriale.
Au travers de sa nouvelle structuration, la mairie a créé le service des affaires juridiques qui apporte information, conseil et assistance juridique auprès des élus, de l'équipe de direction et des services. Emmanuelle aura en charge les marchés publics, les dossiers liés aux assurances et aux baux et la rédaction de nombreux actes juridiques.

Véronique KERBOULL

Depuis le 20 septembre 2010, Véronique Kerboull assure l'accueil des services urbanisme, environnement et affaires maritimes.

Titulaire d'une maîtrise AES (Administration Economique et Sociale) et solide de 15 années d'expérience professionnelle, Véronique, agent administratif non titulaire, est affectée à la direction de l'aménagement (urbanisme, environnement et affaires maritimes) situé place de Francheville.

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi jusqu'à 16h.

MERCI À

Catherine SAMOUEL

Après avoir effectué divers remplacements à la commune de Sarzeau, Catherine Samouël a été nommée en qualité d'agent d'entretien stagiaire le 1er février 1992.

Affectée aux différents restaurants scolaires et dans les écoles, elle a toujours effectué un travail sérieux avec sourire et dynamisme.
A compter du 1er septembre 2010, elle a quitté ses collègues pour profiter de sa retraite avec sa famille et ses enfants, nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Solange DAOUDAL

Solange Daoudal a débuté son parcours professionnel à Sarzeau en février 1990, en qualité d'agent de service à l'école maternelle Marie Le Franc.

Titularisée en janvier 1993, elle fut reclassée dans le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). Depuis, elle a exercé dans la classe des grandes sections au côté de Madame Ermel, l'institutrice. En sus de cette mission, elle s'occupait également de la garderie du matin et du soir. Solange a toujours fait preuve d'une très grande maîtrise dans son travail avec sérieux et sagesse. A compter du 1er janvier 2011, elle quittera la vie professionnelle pour profiter de sa retraite.

Ronan DIVANACH

Ronan Divanach, est animateur à l'Espace Jeunes depuis le 9 novembre 2010 suite au départ de notre collègue Nicolas Merceron.

Ronan a pour mission de développer les actions en faveur de la jeunesse et en premier lieu de rouvrir et faire vivre l'espace jeunes. Il assurera aussi l'animation et le suivi du Conseil Municipal des Jeunes.

Rattaché au service Sports et Jeunesse au sein du pôle population, vous pouvez contacter Ronan à la maison des jeunes au 02 97 48 23 83.

[FAQ] Foire Aux Questions URBANISME

En dehors des spécialistes, qui ne s'est jamais posé de questions sur les démarches administratives à suivre pour réaliser des travaux dans son habitation ? Auprès de qui doit-on faire la démarche ? Combien de temps à l'avance ? Quels documents sont nécessaires ?

Définition : *sciences et techniques de la construction et de l'aménagement des agglomérations, villes et villages.*

Un permis de construire... Pour quoi faire ?

Le droit de bâtir constitue l'un des éléments essentiels du droit de propriété. Il appartient donc à la loi et à ses représentants d'en garantir le libre exercice tout en limitant les abus possibles.

Chaque nouvel édifice doit s'insérer dans un ensemble et doit donc obéir à la réglementation en vigueur pour l'aménagement de la zone dans laquelle il doit être implanté (Plan d'Occupation des Sols). Il doit également respecter les règles d'urbanisme et les prescriptions de sécurité, d'accessibilité, d'hygiène et d'esthétique reconnues indispensables. Et enfin, la nouvelle construction ne doit pas constituer une gêne pour les tiers (voisins, services publics et même passants).

Ainsi, les particuliers ou leur maître d'œuvre sont dans l'obligation de déposer en mairie **une demande de permis de construire ou une déclaration préalable** qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle, de travaux de réparation ou d'entretien d'une construction existante.

Une démarche obligatoire

Ces autorisations administratives sont le seul moyen pour la collectivité de contrôler le respect des différentes règles relatives à l'occupation du sol et ainsi de protéger et d'améliorer le cadre de vie de tous dans la commune. L'enjeu est d'autant plus fort qu'il appartient à la collectivité de préserver son patrimoine pour le léguer aux générations futures.

Si l'obligation de déposer un permis de construire est respectée par le plus grand nombre, il en va autrement des déclarations préalables. Pourtant, même s'agissant de travaux de faible importance, il est nécessaire de demander cette autorisation et d'attendre la décision communale avant d'entreprendre les travaux, sous peine de sanctions.

Des sanctions en cas d'infraction

L'exécution de travaux en méconnaissance des règles d'urbanisme ou en violation du régime des autorisations constitue une infraction pénale définie et sanctionnée par les articles L 160-1 et suivants et L 480-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Dès qu'une infraction est relevée, l'interruption des travaux peut être ordonnée par le maire ou toute autre autorité compétente.

En cas de condamnation, le contrevenant est passible d'une peine d'amende et/ou d'emprisonnement. Par ailleurs, différentes mesures peuvent être prises : mise en conformité des lieux et des ouvrages, démolition de ces derniers ou réaffectation du sol.

Le souhait de la municipalité n'est pas la répression mais d'assurer le respect des règles pour que chacun puisse profiter d'un meilleur cadre de vie.

Déclaration préalable ou permis de construire ?

Une déclaration préalable si :

- Modification de toitures, vitrines ou devantures
- Ouverture de fenêtres, mise en place de « velux»
- Changement de menuiseries
- Ravalements
- Adjonction d'un balcon
- Création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un atelier de bricolage… d'une superficie ne dépassant 20 m² de SHOB (voir encadré)
- Piscines non couvertes (superficie ≤ 100 m²)
- Clôtures (suivant délibération Conseil Municipal)
- Division de terrains

Une demande de permis de construire si :

- Réalisation d'une construction nouvelle, à usage d'habitation ou non, d'une SHOB de plus de 20 m²
- Réalisation de travaux sur des constructions existantes quand ils ont pour effet d'en changer la destination (ex : aménagements de combles ou garage pour en faire une pièce d'habitation)
- Réalisation de travaux sur des constructions existantes quand ils ont pour effet de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires s'ils créent une SHOB supérieure à 20 m².

A noter

Mon permis de construire, d'aménager ou de démolir est caduc si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de 3 ans.

Comment faire ?

- Déposer ma demande à la mairie.
- Instruction de ma demande (si pas d'avis complémentaire) :
  - 1 mois pour les déclarations préalables
  - 2 mois pour les permis de démolir
  - 3 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager
- Après instruction / installer sur le lieu des travaux et sous constat d'huissier un panneau :
  - dans les 8 jours pour une déclaration préalable
  - dés réception durant toute la durée des travaux pour un permis de construire
- Déposer une déclaration d'ouverture de chantier à la mairie
- A la fin des travaux :
  Faire à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Petits travaux, que dois-je déclarer ?

Cabane de jardin, agrandissement de bâti déjà existant (suivant la surface d'agrandissement) projetée, création de vérandas (selon la surface projetée) les clôtures sur voies ou les clôtures et murs en limite séparative selon situation du terrain.

Mon terrain est-il constructible ?

Pour savoir si mon terrain est constructible, il me faut nécessairement consulter le Règlement du Plan d'Occupation des Sols de la Commune et le zonage qui le complète et qui permet de connaître la zone sur laquelle est située ma parcelle.

Le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel me permettra de connaitre avec certitude le niveau de constructibilité de ma parcelle (validité de 18 mois).

Qui s'occupe de quoi ?

Le service urbanisme de la Commune de Sarzeau est un service de pré-instruction des autorisations d'urbanisme. Il vérifie notamment que toutes les pièces administratives complètent bien le dossier.

Il assure par ailleurs le lien technique et opérationnel entre la mairie et les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui instruit tous les dossiers.

Qu'est ce que la TLE (Taxe Locale d'Equipement) ?

La délivrance d'un permis de construire peut donner lieu au paiement de certaines taxes dont, en particulier, la taxe locale d'équipement (TLE). Instituée en 1967, elle constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune.
Pour une habitation à usage de résidence principale et ses annexes, par logement : 365€ pour les 80 premiers m² de SHON puis 534€ de 81 à 170 m².

Ca veut dire quoi ??

ABF : architecte des bâtiments de France
APL : aide personnalisée au logement
COS : coefficient d'occupation des sols
CU : certificat d'urbanisme
DDTM : direction départementale des territoires et de la mer (anciennement DDE)
HLM : habitation à loyer modéré
PLU : plan local d'urbanisme
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SHOB : surface hors d'œuvre brute
SHON : surface hors d'œuvre nette
TLE : taxe locale d'équipement
ZA : zone d'activités
ZAC : zone d'aménagement concertée

Où en est l'aménagement de l'îlot Poulmenac'h ?

D'ici fin 2012, le centre ville de Sarzeau verra sa morphologie changer avec la réalisation de travaux au sein de l'îlot Poulmenac'h et la démolition, notamment, de l'ancienne école et d'une habitation (derrière l'église).

Ces premiers travaux seront les prémices d'un nouvel aménagement du quartier puisque, d'ici l'année 2013, un ensemble immobilier sera réalisé. Construit par Bretagne Sud Habitat, (Office Public de l'Habitat du Morbihan) il accueillera notamment des logements sociaux.

Ces derniers, au nombre total de 34, seront répartis entre logements locatifs (24 logements du T1 au T4) et logements en accession sociale (10 logements en T2 et T3).

Les bâtiments, que la municipalité a souhaité voir construits selon des normes répondant aux critères environnementaux, accueilleront également en rez-de-chaussée, 350m² de locaux associatifs et 300m² de locaux commerciaux.

Des stationnements, notamment réservés aux résidents, seront prévus en sous-sol et en aérien afin de ne pas engorger les parcs de stationnement du centre-ville.

Ces aménagements, aux objectifs multiples, permettront en premier lieu de répondre aux besoins en logements sociaux des Sarzeautins (pas moins de 115 demandes enregistrées au 1er septembre 2010), accompagnant ainsi les orientations inscrites dans le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.

Ils permettront par ailleurs de répondre à des besoins de locaux commerciaux à prix modéré et aux besoins de locaux associatifs en centre ville.

L'aménagement de la place et de la venelle de l'église complètera par ailleurs la restructuration de l'îlot pour une valorisation et une dynamisation du centre bourg.

Vidéo de présentation disponible sur le site internet de la ville www.sarzeau.fr rubrique « les grands dossiers ».

La loi Littoral, depuis quand et pourquoi ?

La loi Littoral du 3 janvier 1986 vise à encadrer l'aménagement de la côte pour protéger des excès de l'urbanisation. Elle interdit toute construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées et limitent l'urbanisation en continuité des villages et des agglomérations.

Kezako ?

SHOB

La Surface Hors Oeuvre Brute d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, loggias, les toitures-terrasses accessibles.

SHON

La Surface Hors Oeuvre Nette est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments à usage agricole, des serres de production.

Projet du futur îlot Poulmenac'h (visuel non contractuel)

Combien ça coûte ?

Le coût de l'opération s'élève à 3 400 000 €, dont 1 127 982 € d'autofinancement de Bretagne Sud Habitat, soit 33 175 € par logement.

La commune participe à hauteur de 812 350 €, soit 23 907 € par logement par l'achat des terrains. Elle retrouvera en contre-partie 350m² de salles associatives pour une valeur équivalente (en pleine propriété).

Le Conseil Général du Morbihan participe, quant à lui, à hauteur de 280 680 € soit 7 108 € par logement.

Enfin, le Conseil Régional participe à hauteur de 60 000 € soit 1 765 € par logement.

Les coulisses de ma mairie....

Le service urbanisme

A la tête du Service Urbanisme de la Mairie de Sarzeau, Pascal Blai coordonne la préinstruction des demandes d'autorisation de construire déposées en mairie avant leur instruction par les services de l'Etat. Il assure notamment le lien entre ces services, la municipalité et le cabinet d'avocat de la Commune qui étudie de façon approfondie les dossiers au vu de l'application de la loi Littoral de 1986.
Pascal Blai gère par ailleurs les dossiers fonciers de la commune, notamment toutes les ventes et cessions.
Il est aidé dans ses missions par Annie Lahaye qui pré-instruit les Permis de Construire et les Permis d'Aménager et par Stéphanie Latinier qui pré-instruit les Déclarations Préalables, les certificats et les renseignements d'urbanisme.

Lydia Le Bechennec assure à tiers temps le secrétariat du service, en tant que secrétaire des trois services, Environnement, Affaires Maritimes et Urbanisme constituant la direction du service aménagement.

Enfin, Véronique Kerboull, assure l'accueil de tous les administrés et leur donne les premières informations. Le service est implanté dans le bâtiment de l'ancienne maison de retraite, place de Francheville.

De gauche à droite : Lydia Le Bechennec, Véronique Kerboull, Pascal Blai, Stéphanie Latinier, Annie Lahaye

Pour toute demande de renseignements complémentaires veuillez contacter le service urbanisme situé place de Francheville.

Contact : 02 97 48 29 60

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi jusque 16h)

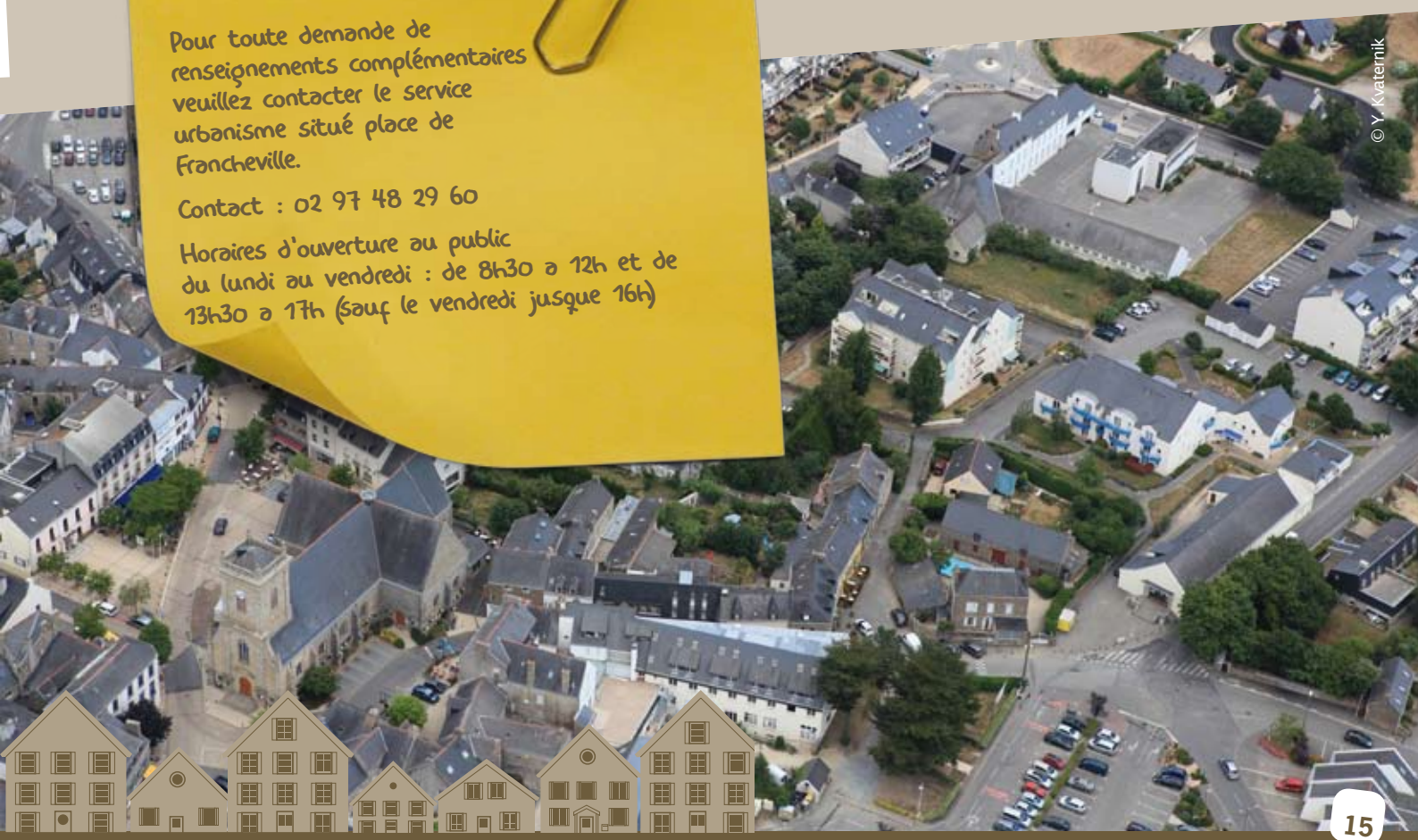

TÉLÉTHON 2010

Les associations sarzeautines toujours mobilisées

Les associations sarzeautines, en partenariat avec le service relations publiques de la commune, ont organisé le Téléthon sur le parvis de la mairie samedi 4 décembre.

Comme tous les ans, nos associations se sont fortement impliquées dans les animations. Ce rendez-vous citoyen et convivial a permis de récolter un montant de 6261 € au profit du Téléthon.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à faire de ce Téléthon 2010 une réussite !

MUCOVISCIDOSE

Plus d'un millier d'élèves ont couru !

Dans le cadre des journées nationales de mobilisation contre la mucoviscidose, le service sport et jeunesse de la ville de Sarzeau collabore avec le CCAA (Comité de Coordination des Associations d'Arzon) depuis maintenant cinq années à un grand rassemblement des enfants et adolescents de la presqu'île de Rhuys.
Cette année, le parc des sports de la commune a accueilli, en matinée, environ 580 élèves des collèges du canton qui ont donné leurs souffles par groupe de niveau de la 6ème à la 3ème.
Pour les participations de l'après-midi, malgré la pluie, ce sont près de 650 enfants des écoles primaires du canton, ainsi que celles du Hézo et de Noyalo, qui ont couru et donné pour aider à vaincre cette terrible maladie.

SPORT

Un triathlon en Allemagne pour un pompier de Sarzeau

Franck Carvennec (2ème en partant de la gauche) en Allemagne, accompagné de ses camarades lorientais.

Franck Carvennec, pompier volontaire à Sarzeau, a participé au championnat du monde de triathlon longue distance sapeur-pompier qui s'est déroulé à Roth (Allemagne) le 18 juillet dernier. Cette épreuve consiste à enchainer 3,8 km de natation, 180 km de vélo et un marathon.
Encouragé et soutenu par ses camarades pendant sa préparation, avec le seul objectif d'être «finisher» (de terminer la course donc), il termine en 11h35, se classant 1474ème/3300 partants et 65ème sur les 106 pompiers du monde entier.

A noter : les pompiers de Sarzeau, Arzon et Surzur préparent le congrès départemental qui aura lieu le 18 juin 2011 à Sarzeau.

Le doyen était Sarzeautin !

4h53'39'' : c'est le temps mis par le dossard N°1462 pour terminer le marathon de Vannes en octobre dernier. Une très belle performance pour René Nogret, dont c'est le premier marathon vannetais. Mais ce qui distingue ce coureur des autres, outre le fait qu'il soit sarzeautin, c'est qu'il a presque 80 ans, qu'il s'est mis à la course à pied « seulement » depuis l'âge de 62 ans.

Doyen de l'épreuve ce jour-là, il a terminé à la 1461ème place sur près de 1800 coureurs (cinquième dans la catégorie vétérans 4), laissant derrière lui des coureurs plus « jeunes ». Son objectif avant le départ était de terminer la course en moins de 5h. Pari tenu et un beau cadeau à sa femme, qu'il connait depuis 74 ans et avec qui il célébrera des noces de diamant en 2011.

Bravo et félicitations, Monsieur René Nogret !

Au centre, René Nogret en plein Marathon.

CÉRÉMONIE

330 nouveaux foyers sur la commune

Mardi 19 octobre, David Lappartient, maire, les conseillers municipaux et les membres du Conseil Municipal des Jeunes, ont accueilli les nouveaux habitants de la commune à l'Espace culturel l'Hermine.

Après avoir mis l'accent sur les principales caractéristiques de la commune, le maire a rappelé les projets de la municipalité en matière de logement et de travaux. Il a souligné en outre le développement de la politique sociale et environnementale, ainsi que l'action intercommunale de notre collectivité.
Cette réception a permis aux nouveaux résidents, venus nombreux, de rencontrer les élus ainsi que les services municipaux et les nombreuses associations locales.

ENFANCE

L'Espace petite enfance s'agrandit

Afin de répondre aux besoins de la population, le Multi-Accueil de Sarzeau a augmenté sa capacité d'accueil en passant de 19 à 29 places depuis le 6 septembre 2010.

Une extension du bâtiment existant a permis de répondre, en partie, aux demandes d'accueil des familles de Sarzeau. Ce projet a été mené en un temps record afin de répondre rapidement aux demandes. C'est avec le soutien du Conseil Général et de la CAF qu'en cinq mois seulement une réponse a pu être trouvée. Un bâtiment modulaire de 130m² a été implanté dans la continuité du bâtiment actuel.
Cette solution transitoire est la première étape d'une réflexion menée par la commune pour un bâtiment définitif adapté aux besoins d'accueil des enfants et familles.

A noter : l'accueil collectif reste très plébiscité par les parents mais avec des horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30 il ne peut répondre à tous les types d'accueil. Les assistantes maternelles viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire.

CÉRÉMONIE

11 novembre

Une fois n'est pas coutume, c'est sous une pluie battante que cette cérémonie a eu lieu. L'Unacita, la Fnaca et la commune ont chacun déposé une gerbe de fleurs au pied des monuments aux morts de Sarzeau, Brillac et Penvins. Un hommage a été rendu à trois récipiendaires : Louis Dagome, décoré de la croix du combattant d'AFN, Roger Le Luel, honoré de la médaille commémorative d'AFN et Claude Blancho, recevant le titre de reconnaissance de la Nation. Notons la participation des élèves du collège Sainte-Marie qui ont lu un texte de René-Guy Cadou et des élèves de l'école Marie Le Franc qui ont chanté la Marseillaise.

Les trois récipiendaires entourés du Maire et du président de l'Unacita

Les élus de Sarzeau, un représentant de la CAF et du Conseil Général ainsi que l'équipe du CCAS, du Multi-accueil et de la petite enfance lors de l'inauguration de l'extension

L'espace petite enfance c'est :

- Trois services : le Multi-accueil, le Relais assistantes maternelles et le Lieu d'accueil enfants parents.
- Pour le Multi-accueil c'est 38 275 heures d'accueil en 2009, et 157 enfants bénéficiaires.
- Une équipe de 14 professionnels.

PATRIMOINE

Deux jours à la découverte du patrimoine

Les journées du patrimoine, les 18 et 19 septembre derniers, ont été l'occasion pour les résidents de la Presqu'île de s'approprier des lieux chargés d'histoire sur la commune, ses personnages célèbres, mais aussi des détails architecturaux encore présents sur le territoire.

La commune, les associations, l'office du tourisme se sont mobilisés pour offrir des découvertes tout au long de ce week-end : la propriété Lesage avec la présence des associations « La Maison Forte » et « les Amis de Marie Le Franc » (plus de 600 visiteurs), les chapelles, en particulier Trévenaste avec son triptyque nouvellement restauré, les Vieilles voiles de Rhuys présentes au Logeo pour une rétrospective de l'histoire du port et des anciens métiers liés à la mer.
L'office du tourisme, avec le support de la signalétique mise en place récemment dans les rues de Sarzeau, proposait un circuit du patrimoine pour découvrir les richesses insoupçonnées de la ville.

MUNICIPALITÉ

Des réunions de proximité

C'est la 3ème année que ces réunions de quartiers ont lieu sous cette forme et l'affluence des habitants témoigne de leur importance.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté aux six réunions de quartiers qui se sont déroulées durant les mois d'octobre et novembre. C'est la possibilité pour les habitants des différents quartiers de rencontrer la municipalité et pour les élus de présenter les projets en cours. Un véritable échange s'est donc instauré à chaque réunion où chacun a pu s'exprimer sur des sujets multiples.

MUNICIPALITÉ

Conseil municipal du 13 septembre 2010

Administration générale
- Rapport d'activités du CCAS – Exercice 2009
- Règlement du cimetière

Finances et personnel
- Avenant SDIS 56 : Allocation de casernement
- Demande de remise gracieuse de pénalités
- Contribution communale au FSL
- Convention ANCV
- Cotisation 2010 et rapport d'activités de la Mission Locale du Pays de Vannes
- Bilan social 2009
- Recrutement d'un agent contractuel
- Astreintes

Affaires culturelles et patrimoine
- Tarifs des ateliers
- Modification des conditions de location des salles
- Saison culturelle 2010-2011 : demandes de subventions au Conseil Général 56
- Saison culturelle 2010-2011 : demandes de subventions auprès de la DRAC
- Convention de bénévolat

Environnement
- Convention de passage itinéraire de randonnées au Logeo
- Inscription de chemins de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) et agrémentation de chemins en sentiers de Petite Randonnée (P.R)
- Convention financière SIAGM : inventaire des eaux pluviales

Travaux
- CTM : approbation APS et demandes de subventions
- Demande subvention au Conseil général 56 : PDIC 2011
- Aménagement rue du Général de Gaulle : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre société ATE
- Renouvellement de convention avec le SIVEV

Intercommunalité
- CCPR : modification des statuts
- CCPR : rapport d'activités exercice 2009
- CCPR : rapport sur la gestion des déchets et rapport d'activités du SYSEM exercice 2009
- SIAEP : rapport sur l'eau et l'assainissement exercice 2009

Conseil municipal du 18 octobre 2010

Administration générale
- Renouvellement convention CNS-IME

Finances et personnel
- Modification du tableau des effectifs
- Tarifs 2011 du camping municipal de Penvins
- Tarifs d'occupation du domaine public
- Réaménagement de dette
- Rectificatif suite à erreur d'imputation d'un emprunt
- Décision Modificative n° 2
- Autorisations de programmes : C.T.M / Étude sur la maison natale Alain René Lesage

Affaires culturelles et patrimoine
- Tarifs pour les adhérents de la FNAC

Urbanisme
- Cession d'une emprise du domaine public communal
- Modification de POS n°5 : modificatif à la délibération n°2010-06-14-27
- Acquisition de l'ilot d'En Iniz au large de Penvins
- Agrandissement du supermarché Casino
- KEROLLAIRE – Cession de terrain au Garage Renault : Modificatif de la délibération 2010-06-14-23
- Servitude de tréfonds

Intercommunalité
- CCPR : rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) transfert de compétences

CITOYENNETÉ

Remise des livrets « Vivre ensemble »

Après avoir visité les écoles de la commune à la rentrée scolaire 2010-2011, M. Le Maire a souhaité recevoir tous les élèves de CE2 de la commune dans la salle du conseil municipal en mairie. Ce rendez-vous est l'occasion pour chaque enfant de découvrir les locaux mais aussi le rôle des services municipaux. Cette démarche, tout comme le conseil municipal des jeunes, s'inscrit dans le cadre des actions municipales en faveur de l'éducation citoyenne des plus jeunes.

Le mardi 12 octobre 2010, un premier accueil a été organisé avec les élèves de l'école Sainte Anne où 52 enfants accompagnés de leurs deux institutrices ont été reçus par Le Maire et Mme Marie, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, dans la salle du conseil municipal. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges entre le Maire et les enfants sur le rôle des élus et de la commune, mais aussi sur les droits et devoirs de tous les citoyens pour mieux vivre ensemble.

A l'issue de la rencontre, chaque élève a reçu un livret « Vivre ensemble » présentant les règles et les gestes du quotidien qui permettent à chacun de mieux vivre en collectivité.
Une seconde rencontre avec les élèves de CE2 des trois écoles publiques se tiendra au deuxième trimestre.
Cette rencontre, initiée par le Maire, devrait se pérenniser afin que chaque année les élèves puissent découvrir les institutions locales, leur rôle et leur nécessité dans le quotidien de tous les habitants.

MÉDAILLE

La Légion d'honneur en assemblée à l'Hermine

Le 14 octobre dernier, une centaine des 298 membres du comité de Vannes de la SEMLH (Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur) a participé à son assemblée générale à l'espace culturel l'Hermine. Créée en 1802 sous Napoléon Bonaparte, la Légion d'honneur est la distinction nationale la plus élevée. Elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la Nation, soit à titre civil soit sous les armes. A Sarzeau, une vingtaine de citoyens se l'ont vu attribuée.
Lors de cette assemblée, Georges Guéguen, premier adjoint au maire, a relaté l'histoire et l'évolution de la commune. A l'issue de la journée, un dépôt de gerbes a eu lieu au monument aux morts en hommage aux citoyens de Sarzeau morts au combat.

SOLIDARITÉ

Un don exceptionnel

Le 13 novembre dernier, Rhuys - Ukraine, association à but culturel et humanitaire de la presqu'île de Rhuys, a remis un chèque de 6699,19 € à François Blanchet, président de l'association les Joyeux Petits Souliers en présence d'Yves Borius, Conseiller Général du canton, de Gérard Labove, Maire d'Arzon et Président de la Communauté de commune, de David Lappartient, Maire de Sarzeau, et d'élus. Ce don servira à financer du matériel pour l'école de danse des Joyeux Petits Souliers à Lviv (Ukraine), l'hôpital pédiatrique, les orphelinats ainsi que la maison de retraite de Tchernobyl.

Un chèque de 6 699,19 € remis aux «Joyeux petits souliers» de Lviv (Ukraine)

De nombreuses associations, présentes également, unissent leurs efforts pour aider Rhuys - Ukraine : le comité d'animation de la ville de Sarzeau, le comité de jumelage avec Dahlem, le Rotary Club et bien d'autres encore… Tous ont à cœur d'aider ces Joyeux Petits Souliers qui illuminent notre été lors de leur passage à Sarzeau.

GROUPE "AU COEUR DE SARZEAU"

GOUVERNER par les ETUDES....

En principe, les élus doivent débattre des projets, et si nécessaire missionner un cabinet d'études. Bref les études sont un moyen non une finalité. Le mode de fonctionnement de M. Le Maire est tout autre !

Exemples... de management par les études...

• Le port de Saint -Jacques

Le 1er février 2010, le Conseil Municipal a voté le lancement des études d'aménagement, le 14 juin 2010, il vote l'attribution du marché d'étude préalable. Entre temps, ni le Comité de Pilotage mis en place, ni la Commission des Affaires Maritimes n'ont été consultés. A ce même Conseil nous demandions que le comité soit réunit pendant l'été ! Le maire acquiesce.... ! Mais n'agit pas. Dans le journal O/F d'octobre 2010, un appel d'offres est lancé... sur quels critères ? Encore une fois, ni le Comité de Pilotage, ni la Commission n'ont été informés. Pourquoi un Comité de Pilotage ? Pour faire plaisir ?

• La maison Lesage

Une Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine existe, un Comité de Pilotage a été créé au début de 2010. En Décembre 2009, au moment de l'achat, le Maire disait avoir plein d idées. Un an plus tard, vient d'être voté un budget de 20 000 euros, pour faire un diagnostic de l'état des lieux..... !

• Le sport

« Une grande étude sur le Sport », (Edito du maire Octobre 2010) a été confiée à un cabinet privé. Cout 15000 euros. A la place de cette étude, Mr Le Maire aurait pu réunir autour des élus les différents partenaires (Présidents de club, Educateurs Sportifs), c'est -à-dire les personnes présentes sur le terrain au quotidien.

Mais aussi sans cohérence

• Le projet local de sécurité

La délibération de ce Projet votée le 01/02/2010, prévoyait que nous devions être associés à l'élaboration du diagnostic. Sept mois plus tard, nous apprenions par la presse que celui ci a été fait sans consultation ; et qu'il n'y avait que des actes d'incivilité de commis... !

• L'organisation de la mairie : des embauches de fonctionnaires de catégorie A, une hausse de frais de personnel de 10 % et toujours pas d'organigramme, mais une augmentation des impôts 7,5% en 2009 et de 4,7% en 2010.

Alors, des études, oui : Si elles ne remplacent pas le travail des élus ; si elles respectent le fonctionnement du Conseil Municipal ; si elles ne sont pas une façon de temporiser ; si elles n'engagent pas des dépenses inutiles. Par contre, nous nous opposons vivement à cette gouvernance par les études et ce mode de fonctionnement qui abrogent les attributions des élus.

Yannick Kérignard

GROUPE " SARZEAU AUTREMENT "

Comment va être construit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sarzeau ?

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, va être remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'élaboration a été décidée en conseil municipal le 24 septembre 2009.

Il est temps que nous ayons un plan de référence permettant de mettre fin aux errances passées en matière d'urbanisme sauvage. Lors de l'élaboration du POS en 1989, des terrains ont été ouverts à la construction sans qu'il n'y ait de taquets permettant de contenir l'urbanisation. La belle aubaine pour ensuite utiliser ce vide et lotir pendant des années en dépit de toutes les obligations déjà en place ! Malgré la « loi Littoral » du 3 janvier 1986, malgré le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et les autres textes réglementaires, le développement durable de notre territoire a été mis à mal. C'est particulièrement vrai en terme de grignotage de l'espace agricole et d'assainissement.

Aujourd'hui, comment participer à l'élaboration du PLU ?

Les documents présentés en réunion publique le 29 octobre 2010 sont consultables sur le site internet de la commune, et dans les services de l'urbanisme.

Cependant la mise en place d'ateliers de travail associant les habitants de Sarzeau sur des thèmes précis mais d'intérêt général n'est pas prévue malgré nos demandes. Cela se fait pourtant dans d'autres communes. Le projet risque donc de se monter en groupe restreint, en attendant les commentaires et demandes individuelles a posteriori des intéressés.

A défaut d'avoir obtenu ces ateliers, vous, et nous bien sûr, devrons suivre de très près l'évolution du dossier pour proposer rapidement nos observations.

Comme pour tout ce que nous réclamons depuis le début du mandat actuel - le plan de référence du centre-bourg, la Zone d'aménagement concertée (ZAC) pour la zone de Francheville, l'agenda 21... - la méthode de « gouvernance » choisie vis-à-vis de la population en reste globalement au stade de l'information.

Pour prétendre adopter une réelle démarche de concertation il est nécessaire d'utiliser d'autres références.

15 Novembre 2010
Yannick Le Goff, Marie Cécile Riédi,
Didier Goupil.

ÉVÈNEMENT

La semaine du Golfe : appel aux bénévoles

La semaine du Golfe aura lieu, cette année, du 30 mai au 5 juin 2011. Parmi les 15 sites d'accueil, Sarzeau est représenté par son port du Logeo qui accueillera des flottilles le mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 juin.

En préparation de cette manifestation, une réunion de coordination avec les associations organisatrices sera programmée en janvier.
Nous faisons appel à tous les bénévoles qui souhaitent apporter leur aide pour la préparation de ce rendez-vous festif du Logeo.
Contact : service relations publiques au 02 97 41 38 61

La semaine du Golfe, qu'est-ce que c'est ?

La semaine du Golfe est une fête maritime qui rassemble près d'un millier de bateaux classiques et traditionnels venus de France et de toute l'Europe autour d'un passionnant programme de navigations et de régates.

C'est également une grande manifestation populaire répartie sur quinze ports du Golfe avec un vaste choix d'animations culturelles, de concerts, d'expositions et de soirées festives où les visiteurs se mêlent aux équipages.

ÉCHANGE INTERCULTUREL

Jeune travailleur saisonnier, direction Québec

Au cours de l'été 2010, pour la première fois, la commune de Sarzeau a accueilli deux jeunes québécoises dans le cadre d'un échange piloté par l'association France - Québec. En contre partie deux jeunes Sarzeautines se sont rendues à Boucherville (ville voisine de Montréal). Une expérience très enrichissante tant au niveau professionnel qu'au niveau des découvertes de ce pays. Pour 2011, la commune souhaite renouveler cette expérience et propose aux jeunes intéressés par ce type de projet de prendre contact avec la mairie, de préférence le mercredi matin de 9h à 11h.

Tél : 02 97 41 85 15. Les candidats devront se faire connaître dès que possible.

MUNICIPALITÉ

Élections cantonales les 20 et 27 mars 2011

Nous informons nos électeurs qu'il y a une modification d'accès du bureau de vote n° 2 à l'espace culturel l'hermine. Ce bureau sera désormais installé dans la salle Armorique et non plus dans le hall d'accueil. L'accès se fera désormais par le parking situé à l'arrière du bâtiment. Une signalétique sera mise en place.

ESPACE JEUNE

Des horaires par tranche d'âge...

Désormais l'accueil de vos enfants à l'espace jeune s'effectuera sur des critères d'âge répartit comme suit : de 11 à 13 ans et de 14 à 17 ans.(Voir les nouveaux horaires d'ouverture en page 2).
Par ailleurs, une sortie, un vendredi par mois, sera programmée et préparée avec les jeunes.

LÉGISLATION

Immatriculation obligatoire des cyclomoteurs

Depuis le 1er janvier, l'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1er juillet 2004 est obligatoire. Cette formalité est gratuite et peut se faire auprès des services préfectoraux et les professionnels de la vente et/ou agréés.
Les règles sont les mêmes que celles appliquées à l'immatriculation des véhicules.

A noter : les cyclomoteurs immatriculés depuis le 1er juillet 2004 conservent leur numéro d'immatriculation attribué à vie.

ÉVÈNEMENT

Carnaval des enfants : samedi 19 mars

Le défilé partira à 15h des écoles de Kerlohé et Sainte-Anne, pour se rendre jusqu'à la place des Trinitaires. Au programme, fanfare, spectacle de clowns, goûter, et pour clore la fête, l'embrasement du bonhomme hiver.
Un rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte !

CULTURE

A l'Hermine de janvier à mars…

- **Vendredi 21 janvier, 20h**
  « LE RING DES ANGES »
  Danse
  Dès 4 ans. Tarif : 4 €

- **Samedi 19 mars, 20h30**
  CAMELIA JORDANA
  Musique
  Tarif : 10 à 18 €

- **Vendredi 4 février, 20h30**
  « UN RENDEZ-VOUS EN AFRIQUE »
  Danse
  Dès 8 ans. Tarif : 5 à 12 €

- **Mercredi 16 mars, 20h30**
  ORCHESTRE DE BRETAGNE
  Musique classique

- **Du samedi 26 mars au samedi 2 avril**
  LES GIBOULÉES BRETONNES
  Musique, danse, cinéma et fest deizh (programme complet à l'Hermine)

> **Tous ces spectacles ont lieu à l'Espace culturel l'Hermine.**
Renseignements et réservations : 02 97 48 29 40
ou lhermine@sarzeau.fr

« Prom'nons-nous »

- **Mercredi 6 février, 10h30 et 16h**
  « CHUBICHAI »
  Théâtre de terre
  Dès 2 ans. Tarif : 4,5 €
- **Samedi 19 février, 17h**
  « LA LECON DU MONTREUR »
  Marionnette
  Dès 5 ans. Tarif : 4,5 €
- **Mercredi 23 février, 15h**
  « SUPER MOSAI ET PAS MAL VINCENT »
  Musique
  Dès 6 ans. Tarif : 4,5 €
- **Vendredi 25 février, 20h30**
  « LE CIRQUE PRECAIRE »
  Cirque
  Dès 7 ans. Tarif : 4,5 €

Expositions

- **Du 4 au 29 janvier**
  A PROPOS DE L'EDIT DE NANTES
  Exposition proposée par les archives départementales du Morbihan.
- **Du 1er au 26 février**
  PEINTURES ET DIGIGRAPHIES
  par Christian Pendelio
- **Du 1er au 26 mars**
  CÉCILE BORNE, *artiste chiffonnière*

NOUVEAUX COMMERÇANTS

Une crêperie chaleureuse

La crêperie l'Entre-Temps (anciennement le restaurant La Cigale), 3 impasse de Poulmenach vous accueille toute l'année et vous propose un large choix de crêpes et de galettes ainsi qu'une carte de cidre dans un cadre très chaleureux.

Ouverture semaine et week-end – Fermeture le lundi soir et mercredi soir
Contact :
02 97 48 25 72

Rapid'Couture a déménagé !

Rapid'Couture, installé auparavant depuis près de neuf ans place Marie Le Franc, a transféré son atelier de retouches Place des Trinitaires.
Son nouvel espace vous propose les mêmes prestations : ourlets, fermetures, transformations, diminutions, cuir, rideaux, etc.

Myriam vous accueille du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h.
Contact :
02 97 48 23 06

Pour votre bien-être

Auparavant commerçante à Sarzeau, Christelle Perraud est, depuis le 1er octobre 2010, thérapeute énergétique.
Elle vous propose, à domicile, des soins énergétiques (Reiki), de relaxation et magnétisme.

Pour plus d'informations :
06 83 96 36 97

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à...

AOUT 2010

Le 30 août – HALGATTE Mila, 68 Rue des Vagues, Le Roaliguen

SEPTEMBRE 2010

Le 1er septembre – LIBON Chloé, 2 Résidence des Quatre Vents
Le 1er septembre – LIBON Manon, 2 Résidence des Quatre Vents
Le 8 septembre – MOIZIARD Louna, 7 Rue Georges Cadoudal, Kerguet
Le 12 septembre – LACROIX Yohen, Route de Saint Gildas de Rhuys
Le 13 septembre – CHEHATA Loup, Le Bourdoux

OCTOBRE 2010

Le 24 octobre – CARISIO NOBLET Théo, 7 Rue du Varech, Saint Jacques

NOVEMBRE 2010

Le 10 novembre – CHARRIER lily, 31 Résidence du Spernec
Le 15 novembre – BAUDART Lucile, Venelle de la Trinité
Le 21 novembre – POIRIER—LAYEC Alizé, 13 résidence du spernec

Félicitations à...

SEPTEMBRE 2010

Le 10 septembre – NIOGRET Baudoin et DUBUC Catherine
Le 18 septembre – JEGO Romuald et PUTE COTTE de RENÉVILLE Anne-Laure
Le 18 septembre – BROSSARD Matthieu et DESJONQUÈRE Quitterie
Le 18 septembre – LAZIZI Tahar et MOUSSET Céline

OCTOBRE 2010

Le 2 octobre – LE GLEUHER Robert et DUPUICH Anne-Sophie

Sincères condoléances aux familles de...

SEPTEMBRE 2010

Le 1er septembre – LE FRANC née RIVAL Bernadette, 15 Rue Adrien Régent, Résidence d'Automne, 98 ans
Le 2 septembre – LORCY Jean, 25 Rue du Grabon, MAS de Kerblay, 51 ans
Le 2 septembre – VASLIN Marc, 4 Chemin du Blorno, Banastère, 52 ans
Le 6 septembre – LEPÉNANT Roger, 6 Route de la Duchesse Isabeau d'Ecosse, 77 ans
Le 7 septembre – PIERRE née GUILLAUME Lucie, 9 Rue Alfred Duprat à BORDEAUX, 87 ans
Le 7 septembre – GARNIER Jean, 65 Rue de Ker En Treac'h, Saint Colombier, 73 ans
Le 10 septembre – LE GOUSSARD André, Allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 88 ans
Le 11 septembre – CAVALIN Marie, Allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 90 ans
Le 25 septembre – LEVIN née MATHIEU Danièle, 7 Impasse du Monteno, La Grée Saint Jacques, 67 ans
Le 25 septembre – TRAUTVETTER Jean-Charles, Le Scal Hir, Kermaillard, 73 ans
Le 27 septembre – CHEVREUX née LEROY Nicole, 2 Rue du Port du Sel, 71 ans
Le 30 septembre – GOLLETTE Guy, 50 Rue du Général de Gaulle, Résidence Le Clos de Kerthomas, Bt B, Appt 24 ; 75 ans

OCTOBRE 2010

Le 1er octobre – HALBERT née BODIN Simone, 3 Impasse Drennec , 73 ans
Le 7 octobre – LE DIRACH née DURAND Marie, Allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 88 ans
Le 12 octobre – LEMAITRE Jean, 31A Rue Clos Er Bert, 61 ans
Le 15 octobre – PASSELANDE née GUIOT Angèle, 11 Rue du Beg Lann, Maison d'Accueil Les Chênes, 102 ans
Le 15 octobre – LEBLANC née LAVOIE Jeannine, 15 Rue Adrien Régent, Résidence d'Automne, 89 ans
Le 19 octobre – SÉVÉNO née LAYEC Marie, Allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 83 ans
Le 21 octobre – BERTY Claude, 56 Route de Kerbiboul, 78 ans
Le 25 octobre – DESBOIS Gilles, 26 Rue du Port du Sel, 62 ans
Le 26 octobre – JAFFRÉ Maurice – 15 Rue Adrien Régent – Résidence d'Automne – 87 ans

NOVEMBRE 2010

Le 1er novembre – RUAUX née VERGER Emilienne, 16 Rue des Vénètes, 77 ans
Le 1er novembre – MADEC née COCAUD Suzanne, 13 Rue des Vénètes, 80 ans
Le 2 novembre – LE QUILLIEC Gilles, 47 Impasse Lann Raz, Landrezac, 67 ans
Le 3 novembre – JAN Benjamin, 12 Chemin des Ajoncs, Kerbiboul, 20 ans
Le 6 novembre – VERON née ALLART Nicole, 13 Résidence de Kerthomas, 72 ans
Le 7 novembre – ANDRÉ Marcel, 1 Résidence Xavier de Langlais, 79 ans
Le 9 novembre – COQUAUD née DENIS Germaine, 29, impasse hent er mor kerignard, 95 ans
Le 10 novembre – GAUDRY née LE GALL Raymonde, Allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 85 ans
Le 10 novembre – LEGRAND Pierre, 3 Impasse du Grand Hunier, 91 ans
Le 10 novembre – BOUCHERON – SEGUIN née AFCHAIN Anne-Marie, 15, chemin toul fetan, 68 ans
Le 15 novembre – OLLO Bertrand, 27 Rue du Grabon, 49 ans
Le 19 novembre – LETOURNEUX née de GÉLIS Françoise, 4 allée des ducs de Bretagne, 83 ans
Le 24 novembre – BERTHÉLEMOT née MARICHY Marie-Louise, 33 Rue de la Madeleine, 97 ans
Le 29 novembre – PASCAL-MOUSSELARD Jean, 55 résidence le pouero, Arzon, 74 ans

CLIN D'ŒIL

100 ans

Le 5 novembre, Mme Claire Jacquart fêtait ses 100 ans à la Résidence d'automne en présence de membres de sa famille. Mme Jacquart est née à Nogent l'Artaud, dans le sud de l'Aisne. Elle est arrivée dans le Morbihan depuis mars 2006 pour se rapprocher de ses enfants.

CLIN D'ŒIL

100 ans

Le 16 octobre dernier, Marie-Ange Kérignard née Thébaud à Sarzeau (Banastère), a fêté ses 100 ans accompagné de sa famille venue nombreuse pour l'occasion. Mariée à Louis Kérignard en 1935, trois enfants sont nés de leur union. Aujourd'hui Marie-Ange à huit petits-enfants et quinze arrière-petits-enfants. Résidente à Francheville depuis deux ans, c'est en ce lieu que le personnel de la maison de retraite et des élus de la municipalité ont pu accompagner la famille dans ce moment de fête.

Meilleurs voeux 2011

« La faune et la Flore en Presqu'île de Rhuys »
thème retenu cette année pour illustrer
la carte de vœux de la commune,
a beaucoup inspiré les enfants.
La sensibilité à la protection de la nature
et l'impact de la biodiversité sur l'esprit
de nos jeunes a largement contribué à ce
foisonnement de travaux aussi talentueux
les uns que les autres.
Week-end de l'environnement (en 2009)
et semaine du développement durable
avec conférences et animations diverses
sont quelques unes des manifestations menées
par la commune qui ont pu être source
d'inspiration.

1er prix
Solène Boutin (CM1),
école Sainte-Anne

2ème prix
Loïc Soatre (CM2),
école Saint-Colombier

Prix spécial
Dessin collectif
Petite Enfance

INVITATION

David Lappartient, Maire de Sarzeau,
et le Conseil Municipal
ont le plaisir de convier les Sarzeautins
à la cérémonie organisée à l'occasion des vœux,

le jeudi 6 janvier 2011 à 19 heures
à l'Espace Culturel l'Hermine (rue du Père Coudrin)

INVITATION
INVITATION